



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2024

Présents : Josette Charvier (maire), Bénédicte Pinel, Marie-Hélène Barberot, Michel Beauquis, Sophie Pera, Amaury Barnoin, Bénédicte Matrod, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin, Bastien Moïse,

Absents excusés : Michel Masson. Pouvoir donné à Josette Charvier
Régis Reymond. Pouvoir donné à Bastien Moïse,
Marie Teyssedou. Pouvoir donné à Marie-Hélène Barberot

Nombre de votants exprimés : 14

Secrétaire de Séance : Mireille Barrachin

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 00 et procède à l'appel.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts du Grand Annecy

Par délibération du 4 juillet 2024, le Conseil communautaire du Grand Annecy a souhaité compléter ses statuts pour intégrer la compétence « Réalisation et exploitation d'un abattoir public », ceci par l'adhésion au « Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie ».

Il est demandé aux Conseils municipaux des communes membres de donner leur accord pour l'ajout de cette compétence aux dispositions statutaires en vigueur.

Le conseil municipal par 13 voix Pour et une abstention (Bénédicte Matrod)

-approuve la modification des statuts du Grand Annecy en les complétant par l'adjonction de la compétence facultative suivante :
Réalisation et exploitation d'un abattoir public

- déclare que cette présente délibération sera notifiée à la Présidente du Grand Annecy

- autorise madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

3. Convention territoriale Globale avec la CAF 74

La Convention territoriale globale est une démarche stratégique et partenariale qui a pour objectif d'élaborer le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Les domaines d'intervention sont les suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Un chargé de coopération sera recruté sur la base de 0,5 ETP, co-financé par la CAF.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur la nécessité de signer une telle convention :

- Les domaines précités relèvent de la compétence des intercommunalités (SIPA et Grand Annecy) et non de la commune.
- La CAF intervient depuis longtemps dans ces domaines, que va apporter de plus la signature de la Convention ?
- Le nouvel emploi créé sera encore une charge supplémentaire pour les communes.

Par 3 voix Contre : Amaury Barnoin, Bastien Moïse (+ procuration de Régis Reymond)

7 abstentions : Sophie Pera, Marie-Hélène Barberot (+ procuration de Marie Teyssedou), Michel Beauquis, Emmanuelle Mallet, Bénédicte Matrod, Cécile Tilly,

Et 4 voix Pour

La signature de la Convention territoriale globale avec la CAF 74 est adoptée par le Conseil municipal.

4. Devis modification conduites de chauffage sur le bâtiment mairie/ Gîte

- Vu l'utilisation de deux modes de chauffage, fioul et gaz, pour l'ensemble du bâtiment (donc de deux contrats énergie et maintenance),
- Vu la nécessité d'apporter des améliorations sur la chaudière gaz (vétusté, carte électronique à changer)
- Considérant que le local chaufferie gaz donne sur la garderie et ne répond pas aux normes de sécurité (nécessité de faire une ventilation haute et basse dans le toit)
- Considérant que le projet de rénovation du gîte nous amènera à n'utiliser qu'un mode de chauffage, la mise en commun des circuits aura déjà été effectuée.

La Commission travaux a demandé à l'entreprise ACDC d'étudier la possibilité de raccorder l'ensemble du chauffage sur la chaudière fioul qui est assez récente et performante. Les travaux nécessaires ont été prévus en collaboration avec le chauffagiste Weishaupt. (Installateur de la chaudière Fioul)

Un devis de 9 530 € HT est soumis à la réflexion des membres du conseil municipal. Sont compris : le démontage de la chaudière gaz et conduites hydrauliques, la pose d'un chauffe-eau, la réfection des conduites hydrauliques secteur plancher chauffant, la réfection des conduites hydrauliques secteur radiateurs, réfection des conduites hydrauliques du système d'eau chaude sanitaire, le matériel de plomberie, la mise en service par Weishaupt.

Les travaux nécessitent la purge des circuits et ne pourront être programmés qu'au printemps 2025.

Le Conseil municipal préconise de demander un devis pour mise aux normes de la chaudière gaz ainsi que d'autres devis pour le raccordement. Il est également souhaitable de recueillir l'avis du SYANE qui nous accompagne dans la transition énergétique de nos bâtiments.

5. Travaux gîte communal : avenant devis géomètre

Pour satisfaire la demande de l'architecte, il est nécessaire d'effectuer des mesures extérieures aux abords du gîte. Le devis validé en Conseil municipal le 7 mai ne comprenant pas ces relevés, le géomètre MPC Magnant a établi un devis complémentaire de 1 014,50 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis du géomètre MPC pour un montant de 1 014,50 € HT, et autorise Madame le maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

6. Travaux chemin de Champollier

Un effondrement survenu il y a plusieurs mois au bas du chemin rural de Champollier rendait l'accès impraticable. Il a été demandé à l'entreprise Patrick TP d'établir un devis pour réfection.

Ce devis s'élève à 2 192,60 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Patrick TP pour un montant de 2 192,60 € HT et autorise Madame le maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

7. Secrétariat mairie : devis remplacement ordinateur

L'ordinateur de l'agent administratif date de 2018. Il n'a plus de support constructeur depuis 2 023 et ne sera pas compatible avec Windows 11. Le poste du 2^e agent est plus récent, il sert de serveur pour les deux.

Un devis a été établi par LTI en juillet pour le changement des 2 postes de secrétariat : 4 520 € HT. Un autre devis a été établi en septembre pour le changement d'un seul poste : 2 211 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter au budget 2025 le changement de ces postes.

8. Ecole : Devis remplacement ordinateurs

Les ordinateurs portables des élèves ont été achetés en 2014. Deux avaient été endommagés par des enfants. Un devis a été demandé à LTI pour le renouvellement de ces deux portables élèves.

Le devis s'élève à 1 510 € HT, paramétrage et installation pare-feu compris.

Après échange avec le technico-commercial de LTI, il est possible de récupérer les ordi fixes du secrétariat pour les mettre à disposition des élèves.

Par ailleurs, il faudra bientôt envisager le changement des vidéoprojecteurs.

Emmanuelle Mallet suggère de demander une aide au financement par l'APE.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rencontrer l'équipe enseignante pour évaluer les besoins, de chercher si des aides de l'état sont possibles, de porter au budget 2025 le renouvellement des postes informatiques de l'école.

9. Questions diverses

- Repas des anciens.

La commission CCAS s'est réunie le 11 septembre dernier. Il a été décidé :

- Que le repas des aînés se déroulerait à la salle des fêtes de Saint Sylvestre le 19 octobre 2024.
- Qu'il serait offert aux personnes de plus de 70 ans.
- Qu'il serait offert aux élus et membres du CCAS participant au service.
- Que le choix du traiteur s'est porté sur M. Arnaud Robert.
- Que le prix revient s'élève à 35 €/personne, part payée par les conjoints et accompagnants n'ayant pas l'âge requis.
- Qu'un colis d'une valeur de 30 € sera offert à Noël aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas participé au repas, ainsi qu'aux 7 agents de la commune.
- Que ces dépenses ont été inscrites au budget primitif.

-- Equipements Ecole, salle des fêtes/ préau.

Les travaux des toilettes sont presque terminés. Nous sommes en attente des portes des toilettes (provisoirement remplacées par des rideaux de douche) et du sèche-mains. Notre agent technique doit poser les distributeurs de papier essuie-mains et de savon.

Le lave-vaisselle de la cantine, acheté en mars 2010, présente des dysfonctionnements : usure du support de l'asperseur qui tourne mal; de plus la prise d'eau et la vidange ne se font pas correctement.

Le remplacement du bras de lavage (déjà envisagé en 2021) coûterait 412,80 € et le problème de prise d'eau ne serait pas résolu.

Trois devis pour un lave- vaisselle neuf seront demandés. A titre indicatif, cet appareil avait coûté 2 220 € HT il y a près de 15 ans.

Dans le local du préau, le frigo et le congélateur sont anciens, trop petits et peu présentables. Dans la salle des fêtes, les congélateurs sont bons. On envisage de transférer un des frigos de la salle des fêtes au préau et d'en racheter un.

- Abords de la garderie.

Des barrières sont en cours de pose par notre agent.

Un arceau vélo a été endommagé par un véhicule. On l'enlèvera définitivement.

- Accompagnement CAUE : une lettre a été adressée au Président du CAUE pour solliciter leur accompagnement dans l'évolution de nos bâtiments Ecole/ salle des fêtes.

La séance est close à 21h37.

Josette Charvier

Maire



Mireille Barrachin

Secrétaire de séance

A blue ink signature of Mireille Barrachin, consisting of several loops and a long horizontal stroke.